Concertation préalable au PAPI II Garon
L'enquête est ouverte jusqu'au 30 Novembre 2026

Le **PAPI** (Programme d'Actions de prévention des Inondations) est un document regroupant **les mesures qui seront réalisées pour réduire les dommages des inondations** sur les populations, les biens et les activités économiques de 2028 à 2033. Ce PAPI est porté par le **SMAGGA** (Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon).

Au programme, **un projet industriel de 3 barrages écrêteurs de crues** sur le Garon et le Mornantais.

SVVG est opposée à ce projet. Et Vous ? Donnez votre avis ici
registredemat.fr/concertation-prealable-papi-garon

Il n'est pas nécessaire d'être spécialiste, ni de rédiger un long texte. Quelques lignes exprimant votre avis, vos questions, vos préoccupations ou vos propositions suffisent.
Vous pouvez consulter les avis précédents et les documents postés par le SMAGGA en ligne.

Vous hésitez à vous exprimer ? Voici quelques pistes de nos réflexions :

1. PROTÉGER LE VIVANT, LA VALLÉE ET SON PATRIMOINE NATUREL

Vous pouvez exprimer votre attachement à la vallée du Garon et vos inquiétudes concernant les conséquences des ouvrages projetés. Par exemple en posant ce type de question :

- Pourquoi artificialiser et transformer durablement des **espaces naturels remarquables** comme la vallée en Barret, alors que des **solutions alternatives**, connues, n'ont pas été étudiées ?
- Quelles serait **l'impact** des retenues, des terrassements, des transports de terre et des défrichements sur les habitants, les arbres, les sols, la biodiversité, les paysages et le climat ?
- Comment préserver les zones humides, les prairies, **les forêts** et les corridors écologiques ?
- La protection des habitants contre les inondations doit-elle se faire au détriment du patrimoine naturel ? Pourquoi des **solutions naturelles** n'ont-elles pas été comparées ?

2. QUESTIONNER L'EFFICACITÉ RÉELLE DES BARRAGES

Vous pouvez demander que l'efficacité des trois ouvrages soit démontrée, notamment au regard des événements récents :

- Les barrages seraient-ils efficaces si les pluies les plus importantes tombaient **en aval** ?
- Que se passe-t-il lorsque leur **capacité de stockage** est dépassée ?
- Les **inondations d'octobre 2024**, notamment les ruissellements sur la route de Soucieu, le Chéron et le Merdanson – et non le Garon - à Brignais, ont-ils été suffisamment pris en compte ?
- Pourquoi ne pas améliorer **l'alerte précoce** de toute la population en priorité ?
- Comment sensibiliser tous les citoyen.nes pour en faire des **acteurs de la prévention** ?

3. DEMANDER L'ÉTUDE DES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE (SfN)

Vous pouvez soutenir une autre approche de la prévention des inondations avec les SfN, comme :

- **Ralentir l'eau** là où elle tombe, favoriser son infiltration, avec divers petits aménagements.
- Restaurer les capacités naturelles des sols et des paysages à **s'adapter au trop / pas assez d'eau**.
- Préserver les **prairies** permanentes et soutenir l'élevage extensif.
- Développer les couverts végétaux et les cultures intermédiaires pour **protéger les sols**.
- Planter **des haies et des barrières filtrantes** pour ralentir les écoulements.
- Préserver / restaurer les **zones humides** et les espaces naturels d'expansion des crues.
- Étudier les **capacités d'infiltration** des sols sur l'ensemble des bassins versants.
- **Comparer scientifiquement les SfN, les barrages et les solutions combinées**, sur la base de simulations scientifiques et de données de terrain. De nombreux **exemples à grande échelle** existent.

4. QUESTIONNER LES RISQUES PRÉSENTÉS PAR LES BARRAGES

Vous pouvez poser des questions de ce genre sur la gestion des risques :

- Les risques liés à la sécurité des ouvrages, à leurs **fondations** ont-ils été suffisamment étudiés ?
- Les barrages vont rester « **à sec** » la plupart du temps : quid de leur entretien et de son coût ?
- Comment le pertuis est-il dimensionné ? Quid, s'il est **bouché** par des embâcles ?
- Le sentiment de sécurité n'est-il pas **illusoire** ? En cas de grosses intempéries dépassant les capacités du barrage, l'inondation ne reste-t-elle pas **inévitable** ?
- Quel serait le niveau réel de protection et ses limites ?
- Quels sont les risques pour la **nappe phréatique** immédiatement sous les fondations, en Barret ?
- Et **si le barrage de la Planche cédait**… très improbable mais… imaginez celui de Brignais en aval (2 fois plus petit…) et la catastrophe qui s'ensuivrait…

5. DES BUDGETS SEPARES INCOMPATIBLES : DES MILLIONS GASPILLES ?

Difficile de s'y retrouver et de ne pas voir les incohérences entre :

- Les **9 millions du contrat SMAGGA Eau & Climat 2026-2028** signé le 28.09.26 dont une subvention de 3,6 M€ de l'Agence de l'Eau pour « adapter le bassin du Garon au défi climatique… »
- Les **593 000 € du Plan de gestion CCVG 2026-2035 de l'ENS de la Vallée en Barret** signé le 16.12.25 pour « protéger l'Espace naturel sensible… »
- Les **16 750 € de la Convention CCVG / CEN** signée le 30.06.26 pour « renforcer la gestion écologique de l'ENS… »
- Et les **20 millions** (minimum ?) **du projet SMAGGA de barrages écrêteurs** qui viendraient détruire une partie de ces efforts louables, **au lieu de prendre la peine d'étudier des solutions alternatives !**

À VOUS DE PRENDRE LA PAROLE !

Consultez les documents et les observations précédentes
Et surtout déposez votre contribution avant le 30 novembre 2026 !

La vallée du Garon nous concerne toutes et tous.